

Ministre de l'immigration Mme
 Michelle Courchesne ou soit n'êtes
 été politique Madeleine Rhéaume,
 je vous envoi une lettre concerns
 le montant de 21750⁰⁰ dollars que
 j'ai refusé le 29 mai 2003, à cause
 de plusieurs anomalies concernant
 mes droit par écrit. Car le comité
 du COOID Bruno Roy, Président ne
 jamais, lui le Décret à une
 l'assemblée général du 28 novembre
 2001, ou fournis une photo copie
 du Décret, pour prandre connais-
 sance du contenu du écrit et avoir
 une meilleur vision, pour prendre
 une décision, si il doit accepter ou
 rejette le Décret, ont ses enfants de
 faire voter le secret à main levé
 et non pas bulletin secreté. Mr
 Bruno Roy, avec la complicité de
 son exécutif à bien pris soin de
 sélectionner des déficien mentaux ou
 des illettrés, pour les élections du 15
 septembre 2002 - car Jean Guy
 Labrosse, et Sylvain LePage et d'aut
 orphelins, ont assisté à ses deux assam-
 blé général, car plusieurs autre té-
 moin peut certifié que la plupart
 ont signé sur la contrainte, l'abro-
 tion de l'aide, et ceux qui refusai
 de signer cette aide il aurais recu
 sous, car Yves Lauson avait
 trahi dans cette manœuvre, avec
 le COOID, j'ai averti le président
 du comité par écrit du comité

de la reconciliation avec les
orphelins et orphelines de Duplessis
Mme Francine Fournier, ne jamais
tenu compte de cette lettre. Le
même commettre les jamais con-
forme sur les vrais droit de la
Charte et Liberté du Québec. car dor-
me écrit, j'ai demandé à Franck
Fournier une enquête sur cette
magouille et la violation de la
Charte de droit de l'individu qui
la plupart ne connaissent pas leur
droit légitime. Francine Fournier se
ferme les yeux sur cette aveux
ment pas écrit. Pour se conforme
aux fameux décret que le gouver-
nement Bernard Landry lui a sou-
mis et ne pas sortir en dehors de
décret "les pour tout ses raison".
j'ai refusé l'aide de 71750\$ dollars
car il son refus de reconnaître
mes grief et mes requête par écrit
conformement à la Charte des droit
et Liberté du Québec. Les après tout
se silence. j'ai écrit aux premier
ministre Jean Charest le 12-Février-
2004, en fournissant des élément
par écrit de 48-page. Il a ignoré
de faire une enquête sur les docu-
ment pas écrit que moi Jean Des-
labrosse le 12-Février 2004 - avait
envoyer à son bureau à Québec.
Je demande à et Jean Charest à
refuse de répondre à ma lettre et
les écrit que j'ai envoyer avec la

lettre du 12-Février 2004, les avec
 tout ses raison que j'ai refusé
 l'aide de 21750\$ Dollard car ont
 refusé de me reconnaître. Mes 48-
 ans de bataille et de reconnai-
 tre mis 23 sans de détention ilé-
 gal, conformément a la charte de
 droit et liberté du Québec, et avoir
 violé le serment de député que
 vous avez violé en s'étant tour-
 nant les loir sous vous abrité
 derrière l'humanité. Du Claude Filion
 et normand Dauphin qui travailla
 à la charte des droit et liberté du
 Québec, et qui ont rejette mes écrit
 et mes griefs, sous l'ordre du
 gouvernement du Québec, et j'ai des
 preuves par écrit sur ce que j'avance
 si je meus accidentellement. Je veux
 que le 21750\$ Dollard que Sylvain
 Lepage qui est né le 5-juillet 1960
 soit l'héritier légitime conformément
 aux testaments que j'ai fait. Je veux
 avoir une réponse de cette lettre par
 écrit de la seule personne que j'ai
 mentionné au début de cette lettre.

Bien à vous

Signé Jean Guy Fabrosse

7505-Avenue curé paré appart 12
 chertsey JOK-3K0 Québec